

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1371

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subvention à l'association LDigital pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1371**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subvention à l'association LDigital pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association LDigital est une association créée en 2017 pour favoriser la mixité dans les métiers du numérique, face au constat du manque de femmes dans cet univers professionnel.

En effet, selon plusieurs études, les femmes représentent à peine 20 % des postes liés aux métiers numériques, déficit qui se retrouve plus largement dans les filières technologiques et qui tend à s'aggraver au fil des années.

Face aux difficultés de recrutement des entreprises, et afin de garantir la mixité dans le secteur des technologies, cette association propose d'accompagner les opportunités offertes par les transitions professionnelles pour les femmes qui souhaitent se réorienter dans les filières numériques et les soutenir dans cet effort.

De même, elle agit auprès des jeunes filles qui se désintéressent des métiers du numérique lors du choix d'orientation, pour des raisons d'image, de biais ancrés ou de stéréotypes liés à cet environnement professionnel et aux parcours de formation qui y sont associés.

Afin d'aider le territoire métropolitain à favoriser la mixité dans ce secteur, l'association LDigital mène de nombreux projets pour, notamment, déconstruire les stéréotypes de genre qui entravent les femmes dans leur choix d'intégrer des formations ou les métiers du numérique.

Elle sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour son programme annuel d'actions lié à cette dimension.

II - Objectifs de la Métropole

Dans le cadre de sa politique publique liée au développement du numérique, la Métropole s'attache à favoriser l'inclusion numérique pour le plus grand nombre, qu'il s'agisse de lutter contre la fracture sociale et l'illectronisme, ou bien de s'assurer d'un meilleur équilibre territorial pour l'accès de l'ensemble de la population aux métiers et services du numérique.

Cette mission touche de multiples publics et/ou usagers à travers des actions de sensibilisation, de formation ou encore d'accompagnement.

Elle concerne aussi l'éducation et, notamment, la déconstruction de certains stéréotypes pour laisser une plus large place aux femmes dans ces domaines.

La Métropole souhaite, en particulier, activer plusieurs leviers dans ce domaine :

- l'inclusion : accroître les compétences numériques des femmes afin de leur permettre de révéler leurs compétences et d'atteindre l'autonomie économique et la liberté d'accéder à un emploi,
- l'éducation : casser les stéréotypes de genre autour des métiers du numérique auprès des jeunes et particulièrement des jeunes filles, dans les collèges en les encourageant par des témoignages de femmes s'épanouissant dans les métiers du numérique et en faisant découvrir les métiers associés,
- la reconversion : encourager les femmes à la reconversion en déplaçant les freins et limites qu'elles peuvent s'imposer et en leur montrant la voix par des témoignages de portraits inspirants,
- la collaboration avec les entreprises pour faciliter la mise en œuvre des actions.

III - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0665 du 5 juillet 2021, la Métropole a attribué à l'association LDigital une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Les principales actions conduites par l'association, en 2021, ont été réalisées à travers 2 grandes thématiques.

1° - La reconversion professionnelle

Il s'agit d'accompagner les femmes en formation et réorientation professionnelle dans ce secteur économiquement très attractif grâce à un programme sur mesure de 6 six ateliers organisés autour de 2 parcours.

Vingt-quatre femmes ont ainsi pu bénéficier de ce programme en 2021.

2° - La sensibilisation des collégiens

Il s'agit d'accompagner les jeunes et, particulièrement, les jeunes filles des classes de 3^{ème} dans leur orientation et leur faire découvrir la filière du numérique, sa diversité de métiers et son ouverture à tous et toutes.

Deux-mille-trois-cents élèves ont bénéficié de cette action en 2021, ce qui représente 85 classes dans 16 collèges différents.

Pour cela, 15 écoles numériques et plus de 100 étudiants se sont mobilisés à travers une approche ludique et interactive avec les élèves.

IV - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'action 2022 prévoit la reconduction des 2 actions principales de 2021 avec, pour chacune, un objectif plus ambitieux.

Ainsi, l'action liée à la reconversion professionnelle portera sur un accompagnement de 30 femmes à travers un parcours hybride alternant présentiel et en ligne pour faciliter les échanges et un partenariat avec Pôle emploi pour faciliter le recrutement des femmes en transition.

Concernant l'action auprès des collégiens, l'objectif en 2022 est de s'appuyer sur l'expérience acquise en 2021 pour déployer le dispositif auprès d'un panel plus large de collégiens et donc de collégiens.

Ainsi, il est prévu de toucher, *a minima*, 20 collèges et plus de 2500 élèves répartis dans environ 100 classes.

Par ailleurs, une action auprès des entreprises est également prévue pour faciliter l'accès aux stages en entreprises pour les élèves de 3^{ème} désireux de découvrir les métiers du numérique.

Le budget prévisionnel pour 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
gestion de projet, coordination	12 350	Métropole	25 000
communication	9 600	mécénat Orange	900
ingénierie pédagogique	16 675	Pôle Emploi	8 000
		ressources propres	4 725
Total	38 625	Total	38 625

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association LDigital, pour son programme d'actions 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant 25 000 € au profit de l'association LDigital pour son programme d'actions 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association LDigital définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2626.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283291-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
